



REGLEMENT INTERIEUR

SECTION GOLF

UNION DEPARTEMENTALE

DES SAPEURS POMPIERS DES LANDES

BUT :

- Rassembler les joueurs de golf de l'UDSP 40
- Promouvoir le golf au sein des sapeurs-pompiers des Landes.
- Représenter les sapeurs-pompiers des Landes sur les événements golfigues, régionaux et nationaux sapeurs-pompiers
- Gérer les inscriptions des joueurs aux différentes compétitions sapeurs-pompiers.
- ...

CONDITIONS D'ADHESION :

Membres actifs :

- Être adhérent à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Landes.
- Être à jour de sa cotisation à la section golf.
- Être licencié à la fédération française de golf
- Avoir un certificat médical à la pratique du golf en compétition à jour. (si compétition)

Membres associés :

- Être à jour de sa cotisation à la section golf
- Être licencié à la fédération française de golf
et
- Être apparenté à un sapeur-pompier ou
- Être sapeur-pompier ou
- Avoir été sapeur-pompier ou
- Avoir participé aux opens nationaux sapeurs-pompiers
- Avis responsable de section

ou

- Apporter son soutien à la section golf à hauteur de 2 000€ minimum

Pas d'obligation d'être adhérent à l'UDSP 40

POUR TOUS : Remplir la fiche de renseignements à disposition sur le site.

DROITS DES ADHERENTS

- Membres actifs
 - Participation à toutes les compétitions et activités de la section soit gratuitement ou soit avec un prix adhérent
- Membres associés
 - Participer aux événements aux tarifs initiaux en fonction des places disponibles
 - Bénéficier jusqu'à 3 droits de jeu négociés avec les golfs partenaires au prix fixé par la section (plus selon disponibilités)
 - Tous les avantages si soutien à 2 000 € minimum

CONDITIONS D'EXCLUSION

- Ne pas répondre aux conditions d'adhésion
- Avoir un comportement incompatible à la pratique du golf et au savoir être des sapeurs-pompiers.
- L'intéressé sera entendu par le responsable de section et son adjoint qui statueront.

PERSONNELS DE LA SECTION :

- 1 responsable de section (François BERRIER)
- 1 adjoint (Nicolas TAFFARY)
- Les adhérents à la section

REUNION DE SECTION :

Une réunion est organisée une fois par an. Celle-ci a pour but de faire un point sur les effectifs, sur les événements de l'année en cours, sur ceux de l'année N+1. Elle a pour but, également, de donner des orientations pour l'année N+1. Celle-ci a lieu dans le mois de novembre de l'année en cours. Tous les membres de la section, Le Président de l'UDSP40 et le Vice-Président de la commission SPORT sont invités au moins un mois avant.

COTISATIONS :

La cotisation est fixée à 20€ avant le début de la nouvelle saison et majorée de 10€ après le 1^{er} janvier. Ce montant pourra être réévalué, sur la proposition du responsable de section, lors de la réunion annuelle. Les adhérents verseront sur le compte de la section en précisant en message « adhésion20.. » + NOM » avant le 31 décembre de l'année -1. (ex. : Pour 2024 paiement avant le 31/12/2023)

COMPETITION DEPARTEMENTALE :

La section golf organise une compétition annuelle appelée « Challenge Départemental des Sapeurs-Pompiers des Landes ». Le lieu est décidé pendant la réunion de préparation pour l'année d'après. Une participation est demandée à chaque adhérent. Des extérieurs peuvent être invités à cette compétition (Sapeurs-pompiers, partenaires avec participation).

COMPETITIONS REGIONALE ET NATIONALE :

La section propose, aux adhérents, les compétitions organisées par les départements voisins et l'Association Nationale Golf Sapeurs-Pompiers. Selon le nombre de joueurs et le budget alloué à la compétition proposée, une participation sera demandée aux adhérents. Les compétitions connues actuellement sont :

- Les Opens de Nationaux (ancien championnat de France)
- Les Championnats inter-régionaux
- Open des forces de la sécurité
- Open du congrès national

COMPETITIONS CARITATIVES :

La section organise, chaque année, une compétition caritative pour une noble cause. Actuellement, celle-ci est au profit des orphelins des Sapeurs-Pompiers Landais. Une aide est demandée à tous les adhérents de la section pour trouver des partenaires et aider à la préparation de cette compétition. Cette compétition est à l'entière charge des joueurs y participant.

Des autres compétitions caritatives peuvent être organisées par les collègues des autres départements. Selon le nombre de joueurs, les frais de transport ou une partie pourront être pris en charge par la section sous réserve des possibilités budgétaires.

AVANTAGES DROITS DE JEU GOLF, COURS ET PARTENAIRES

La section négocie avec certains golfs des prix sur les droits de jeu. Un droit de jeu est revendu 20€ à un membre actif et au prix fixé par la section à un membre associé.

Les membres doivent verser le coût des droits de jeu sur le compte de la section en indiquant « nombre GF + golf + NOM » (ex. : 2GF HOSSEGOR BERRIER)

Après le paiement effectué, le joueur reçoit un voucher. Il est conseillé d'avoir des vouchers d'avance au cas où le responsable de section ne soit pas en mesure d'en éditer.

Le prix des cours de golf est de 15€ par personne/par cours.

HABILLEMENT :

Les joueurs, qui participent aux différentes compétitions, sont dotés d'un set d'habillement composés de deux polos. Celui-ci pourra être étoffé par une casquette logotée aux couleurs de l'UDSP 40 et un pantalon. Afin de représenter les sapeurs-pompiers des Landes, ils devront revêtir leur tenue pour chaque compétition. Une uniformité sera demandée par le responsable de la section.

MATERIELS :

- Des sacs de golf sont mis à la disposition des joueurs lors des compétitions officielles. Pour les joueurs assidus, le prêt est à l'année. Pour les autres, un sac sera mis à disposition SI EN STOCK.
- Des balles logotées seront distribuées aux joueurs participant aux compétitions officielles (départementales, régionales et nationales). 1 étuis de 3 balles par nombre de parcours par compétition.

JOUEURS ASSIDUS :

Ils sont désignés par le responsable avec la prise en compte des compétitions faites sur la saison de l'année passée.

REVISION :

Le présent règlement pourra être révisé à la demande du responsable de la section ou par la moitié des adhérents de la section.

Fait et approuvé à l'unanimité des membres présents, le 13 décembre 2023.

Modifié le 7 décembre 2024

Modifié le 1er février 2026

Le Responsable de la section,

A black and white image of a handwritten signature in a cursive script, enclosed within a black rectangular border.